

## **Assemblée générale de l'OMPI**

**Quarante-quatrième session (23<sup>e</sup> session extraordinaire)  
Genève, 10 – 12 décembre 2013**

### **RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES**

*établi par le Secrétariat*

1. Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé le 2 octobre 2013 de convoquer une session extraordinaire en décembre 2013 afin de conclure leurs délibérations sur, notamment, le point de l'ordre du jour relatif aux "Questions concernant le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)".

2. Lors des consultations qui ont suivi, menées par la présidente de l'Assemblée générale auprès des États membres, il a été convenu de soumettre le projet de décision ci-après à l'Assemblée générale de l'OMPI pour approbation.

3. *L'Assemblée générale de  
l'OMPI*

*i) prend note des  
informations contenues dans le  
document WO/GA/43/13;*

*ii) prend note des  
déclarations faites par les  
délégations lors des  
quarante-troisième et  
quarante-quatrième sessions  
de l'Assemblée générale de  
l'OMPI en 2013; et*

*iii) demande au Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de poursuivre ses travaux sur les questions dont il est rendu compte dans le document susmentionné.*

[Fin du document]